



Licenciement économique a 58 ans

Par **cobra**, le **20/03/2010** à **13:49**

Bonjour,

J'ai 58 ans je vais être licenciée bientôt quel droit et quel indemnité ai-je droit sachant que suis salariée depuis 1 an et avant j'étais artisan pendant 23 ANS

Merci

Par **Cornil**, le **22/03/2010** à **16:12**

Bonjour "cobra"

Ton activité précédente comme artisan n'entre pas en ligne de compte.

Pour un contrat de travail d'un an, tu n'auras droit qu'à 1/5 mois d'indemnité de licenciement et un préavis d'un mois. L'indemnisation chômage te sera accordée pour un an.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)